

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2019**

Tous les membres en exercice sont présents

La séance ouverte,

Madame de Maire informe qu'un point supplémentaire non mentionné sur la convocation est rajouté à l'ordre du jour.

Il s'agit du projet de nouveau périmètre Natura 2000 sur lequel un avis est demandé dans un délai très court.

Le précédent compte rendu du 12 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

**SANCTUAIRE**

Les travaux étant quasiment terminés, restent quelques reprises telles que le crépi et le bouchage de trous. Les travaux de peinture sont en cours d'exécution.

**SALLE DES FETES**

La commission de sécurité a visité les locaux le 30 octobre dernier, celle-ci devrait émettre un avis favorable dans les prochains jours.

L'armoire électrique a été remplacée car non conforme.

En matière de consommation d'électricité tous les locaux : salle des fêtes, service technique, mairie et archives seront regroupés et facturés sur la base du tarif jaune.

Le mobilier (tables, chaises et estrade) a été livré ce jour 31 octobre.

L'équipement de la cuisine doit être fourni aux premiers jours de novembre.

Pour plus de solidité, le dessus du bar et le plan de travail de la cuisine seront en granit et non en stratifié comme prévu dans le marché.

**LOCAL TECHNIQUE**

Les travaux de terrassement ont débuté le 26 août 2019 et la dalle a été coulée.

Quelques modifications par rapport au marché ont été apportées telles que la suppression des portails électriques, du séparateur d'hydrocarbures, des bondes de fond.

Par ailleurs il a été prévu de carreler tout le bâtiment pour en faciliter l'entretien.

L'avancement des travaux connaît un peu de retard : la mise hors d'eau hors d'air devrait être effectuée pour le 15 janvier 2020.

En cours d'exécution du marché, il a été nécessaire de modifier la nature des prestations à réaliser concernant le lot 02 – MACONNERIE BA – Entreprise DIAZ Joël et Fils pour des travaux supplémentaires suivants :

**Ajout d'un Mur sous fondation :**

Montant avenant 1 HT : 8 700,00 € - Montant avenant 1 TTC : 10 440,00 €

- Marché de base HT : 126 370,37 € - Montant TTC : 151 644,44 €

- Nouveau montant du marché :

o Montant HT : 135 070,37 € - Montant TTC : 162 084,44 €.

L'assemblée accepte à l'unanimité l'avenant n°1 du lot 2

## EGLISE

Les travaux ont commencé : la démolition du parvis et d'une partie du sol de la nef ont été effectués et les 2 autels ont été enlevés.

Les travaux de perçage du bâtiment devraient avoir lieu la deuxième quinzaine de novembre.

Le confessionnal qui devait être évacué va connaître une seconde vie, il est transformé en boîte à livres située sur la place de la Vogue sous l'abri initialement construit pour stocker des bacs à ordures ménagères.

## RUINE CATIL

Le début des travaux est prévu en janvier 2020.

## VOIRIE

- Demande de Mr Patrick MARTIN en vue de canaliser le fossé qui borde sa parcelle D 607 et les parcelles 323 et 324 de Mr Louis Clapier. Ce fossé vient de la colline et passe sous la route pour rejoindre le fossé du chemin des roses.  
La commission voirie est chargée d'étudier cette demande.
- Le chemin « Impasse de Gory » a été retracé, l'enduit bi-couche sera mis en place dès que la météo le permettra.  
A noter qu'une partie de ce chemin, au niveau de son intersection avec la D 203, n'appartient pas à la commune mais est dangereuse du fait d'une sortie dans un virage étroit et sans visibilité.  
Les propriétaires seront contactés en vue de céder à la commune une partie de leur terrain afin de pouvoir retravailler et sécuriser cet accès.
- Les travaux d'enfouissement devraient être terminés mais ils sont en attente du passage d'Orange pour pouvoir ensuite enlever les poteaux.
- La réfection du mur au-dessus de la propriété de Mr Daniel BEHIER sera réalisée par Mr DELHOMME Mi-novembre 2019.
- Ecoulement des eaux pluviales dans la propriété Chauzat : une servitude sera mise en place pour l'accès et le curage du fossé qui traverse le terrain après réception des devis demandés.

## LOGEMENTS LES JARDINS DE LA VENCE

Suite à la réunion du parfait achèvement des travaux les réparations des volets ont eu lieu.  
Reste seulement une tuile à changer.

## LOCATION SALLE DES FETES

Compte tenu de la réhabilitation de cette salle et de l'acquisition de mobilier et matériels neufs, un état des lieux précis sera mis en place, qui sera signé par chaque locataire entrant et sortant.

Par ailleurs un plan de rangement du matériel dans le local approprié sera affiché et devra être respecté.

Il en sera de même pour la salle polyvalente.

## PERSONNEL COMMUNAL

- Une délibération est prise pour le remboursement des frais de déplacements aux agents lorsqu'ils sont en formation à l'extérieur de la commune.
- Compte tenu du surcroît de charges au niveau du secrétariat et pour prolonger le contrat de Laurie FRIBURGER, il est décidé de créer un poste non permanent sur la base de 28 heures hebdomadaires.
- Le tableau des effectifs est actualisé.

## PARTICIPATION AU CONGRES DES MAIRES DE FRANCE

Cette année seule Madame le Maire participe au Congrès des Maires de France, les frais occasionnés par ce déplacement seront pris en charge par la commune sur la base des dépenses réelles effectuées dans ce cadre.

## CESSION DE MATERIEL COMMUNAL

La vente de l'ancien podium à la commune de Visan au prix de 5 000 € est acceptée.

## AVIS SUR LE PROJET DE PLU DE LA COMMUNE DE REAUVILLE

Les élus n'en n'ayant pas suffisamment connaissance, ce point est reporté au prochain conseil.

## RESTAURATION DES ANCIENS REGISTRES D'ETAT-CIVIL


Dans un intérêt historique, il s'est avéré nécessaire de restaurer ces documents très abimés. Pour ce faire il est décidé d'inscrire la somme de 4 000 € au budget.

## NOUVEAU PERIMETRE NATURA 2000

Une précédente discussion avait déjà eu lieu sur un projet de nouveau périmètre englobant un petit secteur en bordure de la Vence au Nord de la commune. Aucune observation n'avait été émise. Le conseil municipal approuve donc ce nouveau périmètre.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 30

Le Maire,  
Christiane ROBERT

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE REAUVILLE' at the top, 'Drôme' at the bottom, and a central emblem. The signature is written in a cursive style.